
ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.199

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Denis MOALLIC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR
L'ACQUISITION DE CAPTEURS CO2 DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES COMMUNALES

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air et d'amélioration de l'aération des locaux (*salles de classe, cantines...*) en milieu scolaire, pour lutter contre la transmission du SARS-CoV-2, l'État apporte un soutien financier aux communes ayant acheté des capteurs de dioxyde de carbone (CO2) depuis le 28 avril 2021.

L'utilisation de ces capteurs permet de déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique.

La Ville de ROYAN a acheté 85 capteurs CO2 pour les écoles publiques communales, pour un montant global de 10.115 € H.T. (dix mille cent quinze euros hors taxes) soit 12.138 € T.T.C. (douze mille cent trente-huit euros toutes taxes comprises).

Le montant de la subvention pouvant être allouée à la Commune est déterminé en tenant compte :

- du nombre d'élèves relevant des écoles publiques du premier degré, à raison de 2 € (deux euros) par élève (à savoir 891 élèves sur le territoire communal),
- du nombre total de capteurs achetés et livrés dans les écoles publiques précitées à raison d'un montant forfaitaire de 50 € (cinquante euros) par unité à compter du 28 avril 2021,
- et du coût d'acquisition réel T.T.C. des capteurs de Co2.

Le montant de la subvention correspond au plus petit de ces trois plafonds.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une participation financière de l'État pour l'acquisition de capteurs Co2 dans les écoles publiques communales à compter du 28 avril 2021 et à signer tous documents utiles à l'application de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter une participation financière de l'État pour l'acquisition de capteurs Co2 dans les écoles publiques communales à compter du 28 avril 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 décembre 2021
Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

Le Maire,
Patrick MARENGO

